

Irchonwelz, le 7 avril 2025.

**Objet : PEQ – Nouveau ‘Parcours d’Enseignement Qualifiant’ – Option AMDPS (Aspirant aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la sécurité.**

Madame, Monsieur,

En complément des lettres qui vous ont été communiquées en début d’année scolaire, datées du 06/09 et du 25/11/2024, sur le nouveau ‘Parcours d’Enseignement Qualifiant’ PEQ, qui deviendra au terme de l’année scolaire 2025-2026 la norme pour tout l’enseignement qualifiant, ce courrier vous rappelle spécifiquement pour l’option Aspirant aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la sécurité :

- La liste des Unités qualifiantes et leur distribution sur le parcours qualifiant de l’option AMDPS, communiquées dans le bulletin des élèves, en 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

Dans les tableaux joints en annexe de la présente, vous y lirez pour chacune des années de ce parcours :

- Les dates, lieux et personnes responsables de la validation des UQ (Unités qualifiantes) pour l’année scolaire 2025-2026 ;
- Les intitulés des 13 syllabi de cours de la formation d’agent de gardiennage et les personnes responsables des institutions évaluatrices de leur acquisition ;
- Les titres délivrés au terme de la 6<sup>e</sup> année et leurs conditions d’obtention.

Ces tableaux de synthèse vous offrent une présentation clarifiée des rôles des différents intervenants que sont les établissements scolaires et imbriquées toutes les institutions des différents métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité, liés les uns et les autres par des agréments du SPF Intérieur – Service public fédéral Intérieur.

En vous remerciant pour la confiance que vous accordez à notre école, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre considération respectueuse.

Alain Valembois,  
Directeur.